

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 9 janvier 2017 à 20 heures.

Étaient présents :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Paulette Lord	Saint-Damase-de-L'Islet
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Benoît Dubé	Tourville
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Denis Gagnon	Sainte-Louise
	André Caron	L'Islet
	Jean-Pierre Dubé	Préfet

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7798-01-17 Il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 23 novembre 2016
- 4- Rapport du préfet et du directeur général
- 5- Demande de prolongation du délai de réponse aux demandes de révision
- 6- Fonds de développement des territoires
 - 6.1- État de situation de l'enveloppe
 - 6.2- Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) – Adhésion 2017
- 7- Demandes de soutien financier
 - 7.1- Place aux jeunes 2016-2017 (Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet)
 - 7.2- Journée régionale de la Chaudière-Appalaches 2017 (Regroupement des agents ruraux de la Chaudière-Appalaches)
 - 7.3- Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet

- 8- Lettres d'appui
 - 8.1- Association des Clubs de motoneigistes – Plan d'action
 - 8.2- LES CONCASSÉS DU CAP INC.
- 9- Transport collectif régional – Mise en place du comité transport de la MRC de L'Islet
- 10- Compte rendu des comités
- 11- Rapport financier
- 12- Comptes à accepter
- 13- Période de questions pour le public
- 14- Correspondance
- 15- Autres sujets
- 16- Prochaine rencontre
- 17- Levée de la session

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 23 NOVEMBRE 2016

7799-01-17 Il est proposé par M^{me} Paulette Lord, appuyé par M. Denis Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil de la MRC du 23 novembre 2016, tel que rédigé.

4- RAPPORT DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le préfet et le directeur général font état de l'avancement de certains dossiers, notamment l'entente sur la pratique artistique, la téléphonie cellulaire et le transport collectif.

5- DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES DE RÉVISION

7800-01-17 **CONSIDÉRANT QUE** le délai de réponse aux demandes de révision pour les évaluations est fixé au 1^{er} septembre suivant l'entrée en vigueur du rôle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à l'organisme municipal responsable de l'évaluation de reporter cette échéance au 1^{er} novembre suivant;

CONSIDÉRANT QUE ce délai de réponse reporté au 1^{er} novembre aurait pour avantage de donner un plus grand délai à l'évaluateur afin d'analyser les demandes de révision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Paulette Lord, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité que le délai de réponse aux demandes de révision soit fixé au 1^{er} novembre suivant l'entrée en vigueur du nouveau rôle 2017-2018-2019 pour les municipalités de Saint-

Omer, Saint-Pamphile, Saint-Adalbert, Sainte-Félicité,
Sainte-Perpétue, Tourville et Saint-Marcel.

6- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

6.1- État de situation de l'enveloppe

Le directeur général dépose l'état de situation de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires.

6.2- Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) – Adhésion 2017

7801-01-17 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M. André Caron et résolu à l'unanimité de défrayer la somme de 12 000 \$ pour l'adhésion 2017 à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches à partir du Fonds de développement des territoires. La présente résolution remplace la résolution numéro 7794-11-16 adoptée à la session régulière du conseil du 23 novembre 2016.

7- DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

7.1- Place aux jeunes 2016-2017 (Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet)

7802-01-17 Il est proposé par M. Denis Gagnon, appuyé par M. Michel Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une somme de 3 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet pour la réalisation de l'édition 2016-2017 de Place aux jeunes de la MRC de L'Islet.

7.2- Journée régionale de la Chaudière-Appalaches 2017 (Regroupement des agents ruraux de la Chaudière-Appalaches)

7803-01-17 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité de verser une somme de 300 \$ pour la tenue de la Journée régionale de la Chaudière-Appalaches 2017, organisée par le Regroupement des agents de développement rural de la Chaudière-Appalaches.

7.3- Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet

7804-01-17 Il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité de verser une somme de 2 000 \$ à la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet pour la tenue de la 15^e édition du Tournoi de golf «Coup de cœur» 2017 au profit de la Fondation.

8- LETTRES D'APPUI

8.1- Association des Clubs de motoneigistes – Plan d'action

7805-01-17 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec a haussé les mesures de sécurité s'appliquant aux traverses de routes non conformes;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET exige que les tracés soient corrigés pour l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour la région de Chaudière-Appalaches, 70 % des cas de non-conformité ont été réglés, depuis 2013;

CONSIDÉRANT QUE	l'Association des Clubs de motoneigistes de la Chaudière-Appalaches s'est dotée d'un Plan d'action pour corriger les 19 tronçons plus ardues à régler;
CONSIDÉRANT QUE	les solutions envisagées des cas de conformité les plus importants ne pourront être tous réglés, pour l'automne 2017;
CONSIDÉRANT QUE	pour le territoire de la MRC de L'Islet, il y a une traverse de route non conforme sur la route 204 à la hauteur de Saint-Aubert;
CONSIDÉRANT QUE	le Plan d'action demande au MTMDET d'accorder un délai pour poursuivre la recherche de solutions et la réalisation des solutions des traverses plus difficiles;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M ^{me} Paulette Lord, appuyé par M ^{me} Céline Avoine et unanimement résolu d'appuyer le Plan d'action de 5 ans pour la pérennité du réseau de sentiers motoneige élaboré par l'Association des Clubs de motoneigistes de la région de la Chaudière-Appalaches et visant à corriger son réseau afin de le conformer aux normes de sécurité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

8.2- LES CONCASSÉS DU CAP INC.

7806-01-17	CONSIDÉRANT QUE	LES CONCASSÉS DU CAP INC. opère une «déchetterie» et un centre de récupération et de traitement de matériaux secs dans la ville de Montmagny;
	CONSIDÉRANT QUE	LES CONCASSÉS DU CAP INC. détient, à cet égard, les autorisations requises, soit : <ul style="list-style-type: none"> ■ un certificat de conformité municipal de la Ville de Montmagny; ■ un certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'opération de la «déchetterie»; ■ une autorisation temporaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation non agricole (UNA) de la superficie concernée, pour l'opération de la «déchetterie»;
	CONSIDÉRANT QUE	la «déchetterie» s'avère très utile pour la communauté puisqu'elle contribue directement à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles de la région;
	CONSIDÉRANT QUE	selon les estimations de 2013, la «déchetterie» traiterait pour 624 tonnes de matières provenant de la MRC de L'Islet, soit un peu plus de 5 % de toute la matière générée sur le territoire et plus du sixième des matériaux de construction, rénovation et démolition;
	CONSIDÉRANT QUE	cette gestion est en lien avec la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> et que la «déchetterie» est un acteur du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet;

- CONSIDÉRANT QUE** la «déchetterie» est localisée en territoire agricole et que l'utilisation de la superficie pour la réalisation des activités de la «déchetterie» doit être l'objet d'une autorisation temporaire de la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation accordée par la CPTAQ pour l'opération de la «déchetterie» est actuellement liée aux activités d'exploitation et de sablière localisée sur ce site et que les activités de sablière sont d'une durée de vie limitée alors que le besoin pour la «déchetterie» a un caractère à plus long terme;
- CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation liée aux deux activités distinctes doit être renouvelée tous les 5 ans alors qu'il serait approprié d'obtenir une meilleure prévisibilité quant à l'utilisation à plus long terme de la «déchetterie» comme outil important dans la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Luc Caron, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu :
- d'appuyer la demande ci-après décrite que LES CONCASSÉS DU CAP INC. présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui consiste à :
 - délier les autorisations pour l'exploitation de la «déchetterie» de celle de la sablière;
 - demander un renouvellement à moyen terme de l'autorisation pour une utilisation non agricole (UNA), pour l'exploitation de la sablière (pour une durée de 5 à 10 ans);
 - demander un renouvellement à long terme de l'autorisation pour une utilisation non agricole (UNA) pour l'exploitation de la «déchetterie» (pour une durée minimale de 25 ans).

9- TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – MISE EN PLACE DU COMITÉ TRANSPORT DE LA MRC DE L'ISLET

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

10- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Des comptes rendus sont présentés concernant le comité de sécurité incendie, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet et la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

11- RAPPORT FINANCIER

M^{me} Marielle Fortin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, présente les principaux éléments du rapport financier en date du 30 novembre 2016. Elle indique que le montant de l'encaisse était de 1 832 838,20 \$. Elle mentionne que de façon générale, les revenus et les dépenses suivent les projections estimées.

12- COMPTES À ACCEPTER

7807-01-17 Il est proposé par M. André Caron, appuyé par M. René Laverdière et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 9 janvier 2017, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 496 167,41 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

14- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

15- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est discuté.

16- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 13 février 2017 à 20 heures.

17- LEVÉE DE LA SESSION

7808-01-17 Il est proposé par M. Denis Gagnon, appuyé par M^{me} Paulette Lord et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 45.

Jean-Pierre Dubé, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.